

**Séance ordinaire du 03 mars 2025**

**Province de Québec  
MRC de D’Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 03 mars 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier trésorier assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2025-03-043

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** l’ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2025**

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES VENTES POUR TAXES**

**4.2 PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**4.3 MANDAT – AUDIT FINANCIER DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023**

**4.4 DEMANDE DE COMMANDITE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING DU VIEUX MOULIN**

**5. FINANCES**

**5.1 ADOPTION DES COMPTES**

**5.2 DÉPÔT ET ADOPTIONS DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2023**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 MÉCANISME DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DES POINTS D'EAU**

**6.2 APPUI POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**7.1 MANDAT À PARALLÈLE 54 POUR UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE SUR LE RANG YORK**

**7.2 ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION DU PAVL PPA-CE 2024 N° VPY77474**

**7.3 MANDAT À LA FIRME NORDIKEAU POUR UNE ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PREMIER PROJET DE *RÈGLEMENT N° 728-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN DE PERMETTRE LES MAISONS MOBILES POUR LOGER LES EMPLOYÉS AGRICOLES ET RÉDUIRE LA MARGE AVANT DANS LA ZONE V-3***

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

**10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS**

**10.3 APPUI – ENJEUX DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX**

**11. DIVERS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 FÉVRIER 2025**

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 février 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**2025-03-045**

### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2025-03-046**

### **4.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES VENTES POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** la vente pour non-paiement de taxes tenue par la MRC de D'Autray se tiendra le 12 juin 2025 au 550 rue Montcalm à Berthierville;

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par l'article 1038 du Code Municipal du Québec permettant au conseil d'autoriser une personne responsable pour enchérir et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil mandate, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sébastien Demers, pour représenter la Municipalité lors de la vente pour non -paiement de

taxes et à enchérir et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité ainsi mis en vente, pour et au nom de la Municipalité pour le montant déterminé par la MRC de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-047

#### 4.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité Durable a versé une compensation de 208 815 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** la Municipalité informe le ministère des Transports et de la Mobilité Durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-048

#### 4.3 MANDAT – AUDIT FINANCIER DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023

**ATTENDU QUE** la programmation de le TECQ 2019-2023 venait à échéance le 31 décembre 2024 ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de donner un mandat à une firme d'auditeur afin de procéder à la reddition de compte finale et se conformer aux exigences du programme de la TECQ afin d'obtenir les subventions prévues aux programmes.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme comptable Stéphane Bérard CPA inc. pour la préparation du rapport d'audit financier pour la reddition de compte finale du dossier de le TECQ 2019-2023.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-049

4.4 DEMANDE DE COMMANDITE PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING DU VIEUX MOULIN

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite reçu de la part du comité des loisirs du camping du Vieux Moulin par courrier le 24 février 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil offre une commandite de 150.00\$ pour une demi-page de publicité.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

2025-03-050

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 439 557.02\$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de février 2025 représentant la somme de 31 354.82\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-051

5.2 DÉPÔT ET ADOPTIONS DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2023

**ATTENDU QUE** selon l'article 176 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023 de la Municipalité de Saint-Barthélemy présenté la Firme Stéphane Bérard CPA inc.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-03-052

### 6.1 MÉCANISME DE CONTRÔLE ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DES POINTS D'EAU

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie de 2024-2034 ;

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risque 2024-2034 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la municipalité de Saint-Barthélemy, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Barthélemy prend en considération les actions prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-053

### 6.2 APPUI POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**ATTENDU QUE** le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE** cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité ;

**ATTENDU QU'** il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le conseil municipal demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre

qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

**QUE** la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à la députée de la circonscription de Berthier et ministres du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2025-03-054

**7.1 MANDAT À PARALLÈLE 54 POUR UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE SUR LE RANG YORK**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité Publique (MSP) a demandé à la Municipalité de procéder à une étude hydraulique avant d'effectuer la réfection de cinq (5) ponceaux ayant subi des dommages lors des fortes pluies du 09 août 2024 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service MSBA-2501 de Parallèle 54 pour effectuer le mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil attribue le mandat pour réaliser l'étude hydraulique à la firme Parallèle 54 pour un montant de 20 005.85\$ taxes incluses, tel que décrit dans leur offre de service MSBA-2501.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-055

**7.2 ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION DU PAVL PPA-CE 2024 N° VPY77474**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet projet particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli et présenté au conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au programme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil municipal atteste les dépenses d'un montant de 21 544\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés présenté sur le formulaire de reddition de compte, conformément aux exigences du ministère et demande le remboursement maximum prévue de la subvention soit de 13 500\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-056

**7.3 MANDAT À LA FIRME NORDIKEAU POUR UNE ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cuthbert a demandé à la Municipalité pour brancher une trentaine de résidences ainsi qu'une ferme laitière au réseau d'aqueduc existant ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de procéder à une étude afin de s'assurer que le réseau de la Municipalité est en mesure de faire face à cette demande supplémentaire en eau potable ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service # OPT-25-0189 reçu de Nordikeau pour réaliser une étude de capacité résiduelle à l'usine de traitement d'eau potable et réaliser un balancement hydraulique du réseau de distribution d'aqueduc ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cuthbert ses engagés à payer 75% des frais de l'étude.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil attribue le mandat à la firme Nordikeau pour un montant de 18 625.95\$ taxes incluses, tel que décrit dans leur offre de service OPT-25-0189.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

2025-03-057

**9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 728-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN DE PERMETTRE LES MAISONS MOBILES POUR LOGER LES EMPLOYÉS AGRICOLES ET RÉDUIRE LA MARGE AVANT DANS LA ZONE V-3**

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller François Bertrand à l'effet que le conseil adoptera le *Règlement n° 728-25 Amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de permettre les maisons mobiles pour loger les employés agricoles et réduire la marge avant dans la zone V-3.*



Le projet de Règlement n° 728-25 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

10. LOISIRS ET CULTURE

2025-03-058

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur général, en conformité avec la politique des activités sportives et culturelles, pour un montant totalisant 475.40\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-059

10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement d’une partie des frais pour les activités de loisirs tel que recommandé par le directeur général, en conformité avec la politique de soutien aux activités de loisirs, pour un montant totalisant 51.75\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-03-060

10.3 APPUI – ENJEUX DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

- |                    |                                                                                                                                                                                           |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ATTENDU QUE</b> | les municipalités sortent complètement de leurs champs de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;                                                                    |
| <b>ATTENDU QUE</b> | l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;                                                                                              |
| <b>ATTENDU QUE</b> | malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux                                                                                                             |
| <b>ATTENDU QUE</b> | ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;                                                                               |
| <b>ATTENDU QUE</b> | les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés |

de ces camps de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers ;

**ATTENDU** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire

**ATTENDU QUE** les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**ATTENDU** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**ATTENDU** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**QUE** cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest et au ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 11. DIVERS

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 22  
Fin : 20 h 37

2025-03-061

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE**    cette assemblée soit levée à 20 h 37.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Robert Sylvestre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sébastien Demers  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## QUESTIONS

**NELSON BONIN :** Ouverture RDD ? Pour bientôt?

Ouverture des soumissions pour la Caisse, soumission la plus basse est de 734 000\$

Que se passe-t-il avec la paveuse? Il faudrait la mettre en ordre avant d'être utilisée.

Que se passe-t-il avec l'Aréna de Berthier? Une demande pour Saint-Barthélemy afin d'avoir un prix diminué à l'Aréna?

- Mauvaise compréhension de la résolution de décembre 2024.

**SAMUEL PAQUET :** Acquisition du terrain au Domaine Desjardins

- Possibilité d'une ligne d'eau qui dessert dans ce secteur?